

Charles Taschereau, Ecuier, Co Seigneur de cette paroisse, Mairaine Dame Catherine Perrault grand mère de l'enfant sousignés avec nous ainsi que plusieurs parents & amis.

(Signé) Catherine P. Dionne.	(Signé) P. E. Taschereau.
“ A. L. G. Taschereau.	“ A. C. Taschereau.
“ M. L. G. Taschereau.	“ Caroline Taschereau.
	“ Adèle Taschereau.
	“ Agnès Taschereau.
	“ E. Taschereau.
	“ R. A. Fortier.

(Signé) GEO. DEROME, *Ptre. Curé.*

Q.

Ste. Marie, Beauce.—Le quatre Janvier mil huit cent quarante-sept, nous prêtre soussigné avons inhumé dans la cave de la nef de l'église de cette paroisse du cote de l'épître au-dessous du banc seigneurial le corps de Tancrède Auguste fils légitime de feu Pierre Elzéar Taschereau, Ecuyer, co-seigneur de cette paroisse et de Dame Catherine Héméline Dionne, décédé en cette paroisse le trente et un Décembre dernier à l'âge de sept ans et demi. Présents Thomas Jacques Taschereau, Ecuyer, Notaire, oncle du défunt, Jean baptiste Bonneville, Ecuyer et plusieurs parens et amis qui ont signé avec nous.

(Signé) J. Jh. Reny	(Signé) J. P. Proux
“ Elz. J. Duchesnay	“ J. B. Bonneville
“ A. Dubord	“ Fleury de Lagorgendiere
“ J. Reny	“ C. Lacroix
“ T. J. Taschereau	

M. FORGUES *Ptre*

R.

Notre Dame de Québec.—Le cinq septembre mil huit cent soixante cinq, vu la publication d'un ban de mariage faite au prône de cette paroisse, et la dispense des deux autres bans, entre Léonce Edouard Taschereau, écuyer, fils majeur de feu Pierre Elzéar Taschereau, écuyer, avocat, et de Dame Catherine Héméline Dionne, son épouse, d'une part, et demoiselle Marie Eugénie Chinic, fille mineure de Eugène Chinic, écuyer, Marchand, et de Dame Marie Anne Leblond, son épouse, tous deux de cette paroisse; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné, Vicaire Général du diocèse de Québec et supérieur du Séminaire, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la béné-